

Délibération 2020-11

Point de l'ordre du jour : III 3.2

Objet : Lettre d'orientation budgétaire 2021

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2021 de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Nombres de votants : **20**
Pour : **20**
Contre : **0**
Abstentions : **0**

Fait à Cachan, le 03 juillet 2020.

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Lettre d'orientation budgétaire 2021.

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 03.07.2020 - D.2020.11</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--